

5^{ème} TOURNOI DU VOLANT ROSE
AS SOUSTONS BADMINTON
Samedi 24 Octobre 2026
Hall des Sports du Lac, Allée des Sports 40140 Soustons

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux **joueurs et joueuses non-compétiteurs ou classés de P12 à R4**, à partir de la **catégorie Minime, licenciés à la FFBAD**.

Article 2 Tous les participants devront être en possession de leur licence, ou licence provisoire, à jour. Si un joueur n'est pas en mesure de la présenter, il ne sera pas autorisé à participer à la compétition.

Article 3 Les tableaux proposés sont **le SH et le SD uniquement le samedi**. Il est impératif que les joueurs soient présents dans la salle, jusqu'à l'affichage des tableaux de sorties de poule.

Article 4 Toutes les inscriptions doivent être réalisées uniquement via le site Badnet à partir du **1^{er} septembre 2026 à minuit**. La date limite d'inscription est fixée au **16 Octobre 2026 23h59**. Les droits d'engagement sont composés d'un **droit d'entrée de 2€ et de 15 € pour un tableau**.

Les chèques libellés à l'ordre de AS Soustons Badminton devront être envoyés à cette adresse : BOISSEAUX Solenne, 2 Allée du Bouhart, 40140 SOUSTONS. Pour les paiements par virement, veuillez vous rapprocher du responsable du tournoi qui vous communiquera le RIB du club.

Article 5 Le Comité Organisateur se réserve le droit de regrouper certaines catégories en cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau en accord avec le Juge Arbitre, dans l'intérêt du tournoi.

Le nombre maximum de joueurs est fixé à 125. Le Comité Organisateur se réserve aussi le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs dans certaines catégories pour le bon déroulement du tournoi. La date de réception des inscriptions et leur règlement seront pris en compte.

Article 6 La constitution des tableaux se fera en fonction du nombre de demandes d'inscription, du classement des joueurs et **suivant le CPPH en date du 15 Octobre 2026**.

Article 7 Le tournoi est placé sous l'autorité du **Juge Arbitre Laurence MARANGE**. Ses décisions seront sans appel. Le **GEO principal** du tournoi sera **Jean-Baptiste QUESNEL**.

Article 8 Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquette(s), boisson, serviette....). Une tenue vestimentaire de badminton correcte sera exigée, selon les termes des règles de la FFBAD. Toute dérogation ne pourra être accordée par le Juge Arbitre au joueur qu'à l'examen d'un justificatif.

Article 9 Les règles du jeu sont celle édictées par la FFBAD.

Si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis une fois.

Si le volant touche les structures pendant le jeu, il sera compté faute.

Article 10 Les volants seront à la charge des joueurs et devront être homologués FFBAD. En cas de litige, les volants officiels du tournoi seront : Yonex Mavis 370 pour les plastiques et **Linton 2** pour les plumes. Ils seront en vente dans la salle et seront à la charge des participants.

Article 11 L'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle, sauf initiative exceptionnelle de l'organisateur en accord avec le Juge Arbitre suite à un imprévu. Les matchs pourront être appelés avec 45 minutes d'avance sur l'horaire prévu. Il est donc indispensable que les joueurs soient présents dans la salle au moins une heure avant le début du match (sauf matchs à 8h). Une zone de préparation accueillera les joueurs des matchs immédiatement à suivre. Tous les joueurs appelés à cette étape devront s'y présenter sous peine de disqualification.

Les joueurs disposeront de 3 minutes après leur appel pour se présenter sur le terrain, s'échauffer, essayer les volants et débiter le match. En cas de retard constaté dès son appel sur le terrain, le joueur sera déclaré WO par le Juge Arbitre et sanctionné par la Commission Régionale d'Arbitrage.

Le temps de repos minimum entre deux matchs est fixé à 20 minutes.

Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition doit obligatoirement en référer au Juge Arbitre et à lui seul.

Article 12 Les tableaux se dérouleront en poule avec 2 sortants par poule, puis en élimination directe pour toutes les séries.

Tous les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 15 points.

Les matchs de poules seront en auto-arbitrage. Dans la mesure du possible des arbitres officiels officieront à partir des demi-finales, ou les perdants s'il manque d'arbitre officiel.

Article 13 En cas de forfait non justifié d'un joueur après la date de constitution des tableaux ou d'un désistement volontaire, les droits d'inscription restent acquis à l'AS Soustons Badminton.

Tout joueur engagé qui ne se présente pas à une journée est déclaré WO. Il doit le cas échéant adresser un justificatif de son absence à la ligue de Nouvelle Aquitaine sous 5 jours (clot@lnaqbad.fr / LNAQ Bad, 2 avenue de l'université, 33400 Talence).

Article 14 Il est strictement interdit de fumer dans la salle, de même qu'il est interdit de boire et d'y manger sauf aux endroits aménagés à cet effet (buvette ou tribunes). Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Article 15 Les joueurs mineurs doivent être encadrés par un adulte référent (issu du club d'appartenance ou lien familial).

Article 16 Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Tout joueur forfait entre le tirage au sort et le jour de la compétition doit prévenir le Comité d'Organisation au plus tôt et devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la commission régionale arbitrage : tout joueur forfait ou blessé pendant la compétition doit prévenir le Juge Arbitre.

Article 17 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Article 18 Tout joueur qui s'inscrit au tournoi autorise de fait les organisateurs à prendre et utiliser des images, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, diffusés en France pour la durée la plus longue, prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Le Comité d'Organisation